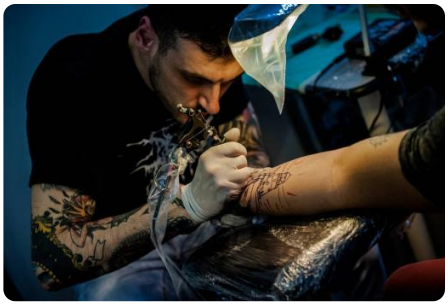
Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing - Liège



Soins - Bien-être | Continue

Durée	Finalité	Pratique en entreprise / Alternance	Métier en pénurie / Fonction critique
20 heures	Certificat	Non	Non

La formation a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires relatives aux risques et à la prévention en matière d'hygiène et de sécurité dans les actes de tatouage et de piercing et de maquillage semi-permanent.

Intéressé par la formation ?

Inscrivez vous dès aujourd'hui : Détail formation | Centre IFAPME Liège *(https://www.formation-continue.be/formation/7351)*

La formation répond aux exigences de l'Arrêté Royal réglementant les tatouages et les piercings, promulgué le 25/11/2005.
La formation répond également aux recommandations relatives à la maîtrise des infections lors de la pose de maquillage semi-permanent et permanent, de tatouages et piercings publiées par le Conseil Supérieur de la Santé (publication n°8719)

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

Programme

- Principes universel d'hygiène
- Entretien et aménagement
- Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses
- Les contres indications aux actes de tatouages, piercing, maquillage semi-permanent
- Principes sur les risques infectieux et saignements, maladies transmissibles et prévention contre leur transmission
- Concepts de base de la désinfection et de l'asepsie
- Principes de base de toxicologie des pigments
- Stérilisation du matériel réutilisable thermorésistant et désinfection du matériel thermosensible
- Gestion des déchets
- Gestion du linge
- Spécificités liées à la pratique du piercing
- Spécificités liées à la pratique du maquillage semi-permanent et permanent
- Premiers soins
- Évaluation pratique
- Évaluation écrite